

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



17 mai 2022

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

PROJET DE DÉCRET

**modifiant le décret du 30 novembre 2018
relatif à la Cohésion sociale**

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduelles,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale	3
3. Discussion générale	4
4. Examen et vote des articles	6
5. Vote de l'ensemble du projet de décret	6
6. Approbation du rapport	6
7. Texte adopté par la commission	6
8. Annexes	7

Ont participé aux travaux : Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, M. Christophe Magdalijs, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar et M. Gaëtan Van Goidsenhoven, ainsi que Mme Nawal Ben Hamou (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en sa réunion du 17 mai 2022, le projet de décret modifiant le décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Nadia El Yousfi est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Lors de la présentation du budget de la Cohésion sociale pour l'année 2022, **Mme Nawal Ben Hamou (ministre)** avait fait part aux députés des montants acquis pour la cohésion sociale et du chemin qu'il reste encore à parcourir pour arriver à un juste financement du secteur. Pour l'année 2022, le budget de la cohésion sociale a ainsi augmenté de près de 1.500.000 euros. La grande majorité de ces moyens est consacrée au financement de la mise en œuvre de différentes dispositions du décret de 2018. Pour mémoire, il s'agit de 450.000 euros pour la mise en œuvre de la bourse « Innovation », de 300.000 euros pour la mise en œuvre de la mesure investissement dans l'achat de matériel ou de petites infrastructures, de 195.000 euros pour le financement des coordinations et de la chambre, de 75.000 euros pour la mise en œuvre de la mesure formation des volontaires et de 77.000 euros pour le financement du Credasc.

À côté de la mise en œuvre du décret, deux dossiers importants bénéficient de moyens nouveaux ou supplémentaires : le service citoyen bénéficie de 240.000 euros et les formations citoyennes P3B de 153.000 euros via la ligne « initiatives ». La ministre précise que, grâce à une grande implication des services de la Cohésion sociale de la Commission communautaire française, toutes les mesures annoncées en novembre sont sur les rails ou ont même déjà abouti. Il s'agit là d'une très bonne nouvelle pour les associations. En effet, le Collège a validé la procédure « Innovation » le 5 mai. Les décisions sont attendues pour cet été. La ministre a déjà attribué 120.000 euros de subventions dans le cadre de la mesure « Investissement ». Dans les prochaines semaines, un deuxième train de décisions sera proposé par son administration. Il en sera de même pour la mesure de formation des volontaires. Le 12 mai, le Collège a validé la subvention de 240.000 euros pour

le financement de l'asbl Service citoyen. Enfin, le renforcement du financement des formations citoyennes a également été validé par le Collège au début de l'année 2022.

Toutefois, et comme la ministre l'avait déjà indiqué lors des discussions budgétaires, ainsi qu'en réponse à une interpellation de Mme Latifa Aït Baala lors de la séance plénière du 1^{er} avril dernier, les conséquences financières du décret de 2018 vont au-delà de 2022. La ministre pense notamment au financement des agréments dont l'impact sera le plus important pour le secteur. Ce financement a été chiffré, via l'étude du CRAcs et les calculs des services du Collège, à plusieurs millions d'euros.

Dans les semaines à venir, le Collège de la Commission communautaire française s'accordera sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre, durant les années à venir, des différentes législations nouvelles ou amendées portées par chaque membre du Collège, dont celle de la cohésion sociale. La procédure d'agrément est donc de fait retardée de plusieurs mois. Durant cette attente, il y a lieu de garantir la continuité des activités des opérateurs bruxellois de cohésion sociale, notamment par la prolongation des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale.

Afin que ce contretemps n'ait aucun impact sur le financement des associations au-delà du 1^{er} janvier 2023 – à ce jour, les subventions sont « décrétalement » garanties jusqu'au 31 décembre 2022 – la ministre a proposé au Collège de modifier le décret de 2018 pour pérenniser les moyens de contrats locaux et régionaux au-delà du 31 décembre 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour garantir cette pérennisation dans l'attente des résultats des discussions budgétaires, la ministre propose donc de modifier l'article 63 du décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale.

La proposition est de remplacer l'article 63 du décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale par ce qui suit : « Le Collège peut prolonger les contrats de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004 pour un an renouvelable trois fois », et non plus une fois comme mentionné dans le décret de 2018. Cela permettra, comme déjà indiqué précédemment aux associations, de toujours bénéficier de leur subvention en 2023.

En effet, dans une volonté de dialogue permanent que la ministre a souhaité établir depuis le début de son mandat avec le secteur, son cabinet et le service de cohésion sociale ont entrepris d'informer les asso-

ciations des résultats du conclave budgétaire, mais aussi de la modification décrétable qui en découle. Ces informations ont été données via un courrier ainsi que par le biais de rencontres avec les coordinateurs de cohésion sociale, de rencontres avec les associations dans le cadre des concertations locales, ou encore de rencontres avec les opérateurs régionaux.

3. Discussion générale

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle que l'objectif de ce texte de décret est de donner une base légale au prolongement annuel des contrats de cohésion sociale, tant communaux que régionaux, en permettant désormais de les renouveler trois fois, contre seulement une fois précédemment. Le groupe MR a pris connaissance des différents avis sollicités auprès des instances habilitées et constate qu'ils sont tous globalement positifs. L'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, section « Cohésion sociale », insiste néanmoins sur la nécessité d'un refinancement de la politique de cohésion sociale de cette année afin de permettre de mettre en œuvre le décret de 2018.

Le député demande s'il est possible de préciser la manière dont le refinancement, qui semble indispensable, du secteur de la Cohésion sociale est envisagé pour l'année 2022.

Par ailleurs, la ministre pourrait-elle exposer les résultats de l'évaluation de l'impact budgétaire du décret Cohésion sociale de 2018 qui ont manifestement permis de fournir une estimation du coût de la mise en œuvre de cette législation, comme expliqué dans l'exposé des motifs ? Quel est ce coût évalué et quelles sont les propositions de la ministre pour permettre de le soutenir à brève échéance ?

De manière plus globale, le vote positif du groupe MR ne doit pas occulter la situation compliquée actuelle. En effet, si ce texte doit être adopté, c'est parce qu'on se trouve toujours dans une période dite transitoire, dans laquelle, faute de garanties nécessaires à la mise en œuvre pérenne du dispositif, le Collège est contraint de renouveler annuellement les contrats de cohésion sociale. Dès lors, la ministre peut-elle préciser quand les garanties budgétaires permettront de mettre en œuvre les agréments dans le but d'assurer enfin la viabilité du secteur sur le long terme ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) précise que la crise sanitaire a démontré que les besoins en cohésion sociale n'ont jamais été aussi élevés. La réponse la plus adéquate est de financer, à hauteur des besoins, le secteur de la cohésion sociale de manière durable. Pour rappel, en 2022, le budget de la Cohésion sociale a augmenté de 1.490.000 euros. La grande ma-

jorité de ces moyens était consacrée au financement de différentes dispositions du décret de 2018.

Par ailleurs, les conséquences financières du décret de 2018 vont au-delà de l'année 2022. C'est la raison pour laquelle le Collège de Commission communautaire française s'accordera, au printemps 2022, sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre durant les années à venir du décret Cohésion sociale. La procédure d'agrément sera donc retardée de plusieurs mois. Mme la ministre, soucieuse que ce contretemps n'ait aucun impact sur le financement au-delà du 1^{er} janvier 2023, propose de modifier le décret de 2018 pour garantir les moyens de contrats locaux et régionaux au-delà du 31 décembre 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2024 maximum.

La Cohésion sociale est un secteur essentiel et le fondement même de notre société. Ses acteurs ont fait preuve de beaucoup de créativité pour maintenir un contact avec leurs différents publics dans les quartiers les plus défavorisés de la Région. Le rôle de ces associations sera amené à se renforcer dans les mois et années à venir. Il s'agira de restaurer la vie sociale et la participation citoyenne, de garantir le bon fonctionnement de la démocratie afin de lutter notamment contre l'exclusion et la pauvreté et d'assurer l'inclusion sociale. Les services de cohésion sociale sont en première ligne pour relever ce défi.

Pour le groupe PS, cette approche est primordiale pour construire un projet commun au sein de la Région, en proposant à tous les Bruxelloises et Bruxellois les mêmes possibilités de participer activement et dignement à la société et d'y être reconnus comme citoyen actif, intégré et valorisé.

Par ailleurs, la députée rappelle que le 16 mai était la journée du « Vivre ensemble ». Ce projet doit donc tenir compte des discriminations liées à l'origine et à la situation sociale des individus. La réponse la plus adéquate consiste à financer ce secteur de manière durable et à hauteur des besoins.

Comme l'indique la Déclaration de politique générale de la Commission communautaire française, la réforme du secteur de la Cohésion sociale doit encore franchir l'étape primordiale de son financement avant d'être opérationnelle suite au vote du nouveau décret relatif à la Cohésion sociale et de ses arrêtés d'application adoptés à la fin de la précédente législature.

Au regard de cet enjeu majeur, le groupe PS espère que tous les partis politiques soutiendront la ministre pour dégager les moyens supplémentaires suffisants pour mener à bien toutes les étapes de ce processus complexe qui nécessitent du temps.

La députée rappelle qu'il est essentiel pour la ministre que personne ne perde les moyens financiers dans le cadre de la réforme et que celle-ci remplisse les objectifs alloués.

Mme El Yousfi profite de ce moment pour féliciter la ministre d'avoir mis en place ce service citoyen, qui répond à un outil important au sein du Parlement, à savoir les commissions délibératives.

Mme Farida Tahar (Ecolo) pense qu'il est difficile de ne pas souscrire à ce projet de décret qui modifie le décret du 30 novembre 2018, car le secteur associatif subsidié dans le cadre de ce décret attend depuis de nombreuses années un refinancement structurel et durable de ces politiques de cohésion sociale.

De plus, en tant que parti démocratique, le groupe Ecolo est soucieux de soutenir, à juste titre et à sa juste valeur, tout le secteur associatif et celui de la Cohésion sociale, dont le budget général ne représente que 2 % du budget de la Commission communautaire française.

Bien qu'il ait été augmenté de plus d'1.400.000 euros, les députés doivent continuer à plaider pour un refinancement structurel durable, au-delà même de 2024, des politiques de cohésion sociale pour ce secteur qui offre le soutien scolaire, l'alphabétisation, le français langue étrangère, les animations citoyennes, le vivre ensemble, les permanences sociojuridiques, etc.

Toutes ces actions ont été longuement dévalorisées et sous-estimées. La crise de la Covid a rappelé le rôle fondamental que jouent, en première ligne, tous ces travailleuses et travailleurs sociaux du secteur de la Cohésion sociale.

Le groupe Ecolo ne peut donc que souscrire à la modification de ce projet de décret qui va pérenniser des moyens.

Par ailleurs, l'avis de la section « Cohésion sociale » du Conseil consultatif attire l'attention sur le fait qu'une réflexion à long terme est nécessaire. Il faut sortir de la logique de subsidiation « *one shot* » ou de subsides par année et aller vers des agréments de quinquennat. Le groupe Ecolo se réjouit donc de cette proposition de modification de décret.

Son groupe salue également le travail de concertation de la ministre avec les premiers concernés, à savoir le secteur associatif. Le texte, en lui-même, n'appelle aucun commentaire supplémentaire.

Par rapport à l'impact budgétaire, deux modèles se dégagent dans l'étude confiée au CRAcs, dont un mode de calcul reflète la réalité des actions. La dé-

putée trouve important de partir des réalités de terrain. Si une association estime qu'elle fait un certain nombre d'heures, il faut entendre ses spécificités et ne pas aller vers des textes qui ignorent ces dimensions. Elle voulait donc saluer la décision du Collège.

Cependant, la députée souhaite prendre connaissance des éléments dont la ministre dispose par rapport à l'impact budgétaire.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) annonce que le groupe DéFI va voter la prolongation de ces contrats de cohésion sociale.

Le député demande de joindre en annexe du rapport les montants annuels prévus pour la ventilation des acteurs prorogés (annexes 1 et 2).

Mme Farida Tahar (Ecolo) voulait en savoir davantage sur les projets en cours, qui ne rentrent pas encore dans le cadre du décret relatif à la Cohésion sociale et qui ne sont pas encore reconnus, mais qui ont des actions de cohésion sociale. Ils sont peut-être pénalisés. Comment sont-ils intégrés dans le circuit ? En effet, ces associations attendaient l'entrée en vigueur du décret de Cohésion sociale pour pouvoir être reconnues dans le cadre des actions innovantes.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) remercie les députés pour leurs questions et précise qu'il est inenvisageable que le Collège de la Commission communautaire française n'accorde pas les moyens nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière du décret de Cohésion sociale, d'ailleurs voté en 2018 par tous les parlementaires.

La crise sanitaire a démontré que les besoins en matière de cohésion sociale n'ont jamais été aussi importants. La réponse adéquate est de financer ce secteur à la hauteur de ses besoins et ce, de manière durable. Il est primordial que la cohésion sociale obtienne son juste financement. Les discussions budgétaires vont être entamées dans les prochaines semaines.

Deux montants ont été annoncés par le CRAcs. Bien que la ministre souhaite obtenir le maximum de budget pour pouvoir soutenir le secteur de la Cohésion sociale, le Collège devra se mettre d'accord sur le montant définitif sur lequel la ministre ne peut se prononcer actuellement. Une fois le budget nécessaire obtenu, les agréments pourront être lancés à partir du 1^{er} janvier 2024.

En ce qui concerne l'innovation, la ministre précise que l'appel à projets a déjà été lancé et que les réponses sont attendues à partir de cet été.

4. Examen et vote des articles

Article premier

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 2

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 3

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

5. Vote de l'ensemble du projet de décret

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte du projet de décret tel qu'il figure au document parlementaire 81 (2021-2022) n° 1.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Magali PLOVIE

8. Annexes

Annexe 1

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
880.390.311	2BOUTS	2022	RÉGIONAL	28 269,59
457.350.545	AGENCE ALTER	2022	RÉGIONAL	11 307,84
447.411.015	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS	2022	RÉGIONAL	28 269,59
881.718.815	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	2022	RÉGIONAL	24 877,24
452.636.939	ATOUT PROJET	2022	RÉGIONAL	21 484,89
422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2022	RÉGIONAL	36 185,07
474.363.058	BRUXELLES ACCUEIL	2022	RÉGIONAL	40 975,21
419.597.551	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2022	RÉGIONAL	118 732,27
423.438.454	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES – SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES	2022	RÉGIONAL	33 307,84
462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2022	RÉGIONAL	11 307,84
473.268.047	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL	2022	RÉGIONAL	16 961,75
862.398.096	CINEMAMED	2022	RÉGIONAL	20 354,10
472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2022	RÉGIONAL	11 307,84
423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2022	RÉGIONAL	90 462,68
823.227.221	COMME UN LUNDI	2022	RÉGIONAL	21 780,50
480.577.986	CONVIVIALITÉS	2022	RÉGIONAL	90 462,68
409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2022	RÉGIONAL	29 400,37
417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2022	RÉGIONAL	22 615,67
879.503.552	DAKIRA	2022	RÉGIONAL	18 205,61
416.932.823	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	2022	RÉGIONAL	56 539,18
430.942.492	DYNAMO	2022	RÉGIONAL	113 078,35
453.400.071	ÉCOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOISE	2022	RÉGIONAL	16 961,75
471.533.331	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	2022	RÉGIONAL	16 961,75
428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2022	RÉGIONAL	22 615,67
461.924.688	ESPACE CRE-ACTION (LA ROSERAIE)	2022	RÉGIONAL	23 746,45
479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2022	RÉGIONAL	16 961,75

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
438.335.872	ESPACE P	2022	RÉGIONAL	11 307,84
410.748.775	ESPACE SOCIAL TELE SERVICE	2022	RÉGIONAL	11 307,84
418.141.759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	2022	RÉGIONAL	16 961,75
410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2022	RÉGIONAL	18 205,61
420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2022	RÉGIONAL	16 961,75
418.279.539	INFOR JEUNES LAEKEN	2022	RÉGIONAL	20 354,10
443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2022	RÉGIONAL	8 480,88
420.451.844	ISTUDIO – IS ASBL	2022	RÉGIONAL	22 615,67
413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2022	RÉGIONAL	22 615,67
409.563.692	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	2022	RÉGIONAL	11 307,84
409.662.177	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	2022	RÉGIONAL	22 615,67
874.805.584	MEMOIRE DE LA SHOAH (ASSOCIATION POUR LA)	2022	RÉGIONAL	11 307,84
878.860.976	MES-TISSAGES	2022	RÉGIONAL	16 961,75
415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNO-PHOBIE	2022	RÉGIONAL	28 269,59
456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2022	RÉGIONAL	28 269,59
476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2022	RÉGIONAL	45 231,34
0642.848.494	PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS	2022	RÉGIONAL	14 823,23
469.132.679	PROJEUNES	2022	RÉGIONAL	12 438,62
472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2022	RÉGIONAL	28 269,59
878.039.446	SCHOLA-ULB	2022	RÉGIONAL	67 847,01
878.039.446	SCHOLA-ULB	2022	RÉGIONAL	67 847,01
475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2022	RÉGIONAL	33 923,51
447.241.660	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	2022	RÉGIONAL	50 885,26
454.298.015	THÉÂTRE ET RECONCILIATION	2022	RÉGIONAL	22 615,67
819.836.773	TRADUCTION ET D'INTERPRÉTARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SERVICE DE)	2022	RÉGIONAL	86 206,55
442.302.281	TREMPLEINS ASBL	2022	RÉGIONAL	24 877,24
896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2022	RÉGIONAL	13 569,40
477.467.652	ULYSSE	2022	RÉGIONAL	16 961,75

REF	ASSOC	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2022	RÉGIONAL	62 193,09
410.905.856	VIE FÉMININE ASBL	2022	RÉGIONAL	78 363,30
420.505.985	VIVRE À WATERMAEL BOITSFORT	2022	RÉGIONAL	63 323,88
434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2022	RÉGIONAL	12 438,62
818.979.116	ZIN TV	2022	RÉGIONAL	12 438,62

Annexe 2

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
474.559.830	ABORDAGE	2022	COMMUNAL	3 686,35
474.559.830	ABORDAGE	2022	COMMUNAL	59 637,52
415.018.755	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	2022	COMMUNAL	16 961,75
454.019.287	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	2022	COMMUNAL	11 307,84
447 531 373	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE (CENTRE D')	2022	COMMUNAL	79 896,50
478.371.633	AFRICA SUB SAHARA	2022	COMMUNAL	11 307,84
479.060.234	AGISSONS ENSEMBLE	2022	COMMUNAL	11 307,84
879.434.959	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	2022	COMMUNAL	34 632,51
461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2022	COMMUNAL	53 992,55
891.211.848	AMO ALHAMBRA ASBL	2022	COMMUNAL	29 011,24
430.945.759	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES	2022	COMMUNAL	22 135,91
879.683.496	AMORCE (L')	2022	COMMUNAL	12 438,62
867.134.171	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	2022	COMMUNAL	67 960,09
873.783.324	APPRENTI-SAGE	2022	COMMUNAL	22 615,67
456.197.136	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2022	COMMUNAL	36 836,09
457.327.977	ATELIER DES PETITS PAS	2022	COMMUNAL	62 874,04
431.462.136	ATELIERS DU SOLEIL	2022	COMMUNAL	30 531,16
414.372.716	ATELIERS POPULAIRES (LES)	2022	COMMUNAL	48 623,69
461.641.311	ATOUTS JEUNES AMO	2022	COMMUNAL	11 307,84
475.777.674	AVENIR ASBL	2022	COMMUNAL	33 923,51
0632.855.021	BAKAYARO CHANNEL	2022	COMMUNAL	10 588,02
409.311.195	BARRICADE (LA)	2022	COMMUNAL	45 231,34
424.783.388	BAZAR (LE)	2022	COMMUNAL	50 885,26
828.206.289	BELAFRIKA MEDIA	2022	COMMUNAL	10 890,25
870.572.129	BELGIQUE DJIBOUTI	2022	COMMUNAL	20 354,10
818.208.955	BELGO-MOLDAVE NOROC (ASSOCIATION)	2022	COMMUNAL	17 245,11
424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2022	COMMUNAL	65 027,80
460.977.058	BRUEGEL CENTRE CULTUREL	2022	COMMUNAL	45 231,34
453.101.450	BRUXELLES ENSEIGNEMENT	2022	COMMUNAL	104 597,48

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
870.519.273	BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CREATION (CENTRE CULTUREL)	2022	COMMUNAL	19 788,71
419.499.858	CACTUS (LE)	2022	COMMUNAL	62 193,09
462.898.846	CAIRN	2022	COMMUNAL	72 639,27
823.135.070	CALAME	2022	COMMUNAL	19 788,71
462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2022	COMMUNAL	31 329,56
412.080.843	CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	2022	COMMUNAL	13 569,40
892.447.411	CEMOME	2022	COMMUNAL	45 231,34
473.268.047	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL	2022	COMMUNAL	11 307,84
422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2022	COMMUNAL	14 700,19
527.950.511	CHANGE	2022	COMMUNAL	19 788,71
455.454.194	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	2022	COMMUNAL	15 830,97
447.409.035	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL)(LA)	2022	COMMUNAL	36 185,07
407.963.093	CITE JOYEUSE	2022	COMMUNAL	13 569,40
458.972.821	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2022	COMMUNAL	14 589,05
867.391.321	COHÉSION	2022	COMMUNAL	13 569,40
462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2022	COMMUNAL	3 196,73
462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2022	COMMUNAL	93 398,76
879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2022	COMMUNAL	85 482,71
879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2022	COMMUNAL	48 483,47
879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2022	COMMUNAL	12 733,75
432.950.590	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	2022	COMMUNAL	11 307,84
454.285.147	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOM-PAGNEMENT FAMILIAL	2022	COMMUNAL	31 096,55
878.341.631	COMMUNAUTAIRE MARITIME (CENTRE)	2022	COMMUNAL	29 400,37
409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2022	COMMUNAL	54 277,61
454.990.178	COULEURS JEUNES ASBL	2022	COMMUNAL	73 500,93
815.870.166	CREACTIONS	2022	COMMUNAL	40 530,32
826.734.067	CULTURES & ELLES	2022	COMMUNAL	11 307,84
417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2022	COMMUNAL	12 438,62
886.884.757	DARNA	2022	COMMUNAL	31 118,36

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
873.356.920	DECLIK	2022	COMMUNAL	16 396,36
443.294.552	DÉMOCRATIE PLUS	2022	COMMUNAL	22 615,67
447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	2022	COMMUNAL	80 495,54
465.268.022	DON BOSCO – TÉLÉ SERVICE	2022	COMMUNAL	16 961,75
472.452.257	DOUBLE SENS	2022	COMMUNAL	39 577,42
448.467.127	DOUZEROME	2022	COMMUNAL	24 877,24
458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BEL- GIQUE	2022	COMMUNAL	24 877,24
458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BEL- GIQUE	2022	COMMUNAL	34 051,05
458.811.879	ÉCOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2022	COMMUNAL	19 788,71
644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2022	COMMUNAL	40 794,03
644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2022	COMMUNAL	15 745,03
644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2022	COMMUNAL	72 866,56
471.305.281	ENTR'AIDE	2022	COMMUNAL	14 926,34
419.564.491	ENTRAIDE BRUXELLES	2022	COMMUNAL	50 885,26
411.633.554	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	2022	COMMUNAL	74 631,71
409.500.148	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2022	COMMUNAL	24 877,24
428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2022	COMMUNAL	45 862,32
457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2022	COMMUNAL	63 776,19
479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2022	COMMUNAL	11 307,84
874.915.848	ESPACE IXELLOIS	2022	COMMUNAL	22 652,99
472.221.437	ESPERLUETE (L')	2022	COMMUNAL	51 639,13
812.043.517	EUREKA ! AIDE ET SOUTIEN	2022	COMMUNAL	12 438,62
416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2022	COMMUNAL	96 595,49
457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2022	COMMUNAL	39 577,42
470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2022	COMMUNAL	45 231,34
406.602.422	FÉMININ D'ÉDUCATION PERMANENTE (CENTRE)	2022	COMMUNAL	14 700,19
897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2022	COMMUNAL	19 225,82
477.700.551	FIGUIER (LE) – SERVICE D' ACTIONS SOCIALES	2022	COMMUNAL	92 332,96
876 659 967	FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	2022	COMMUNAL	28 185,91

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
876.659.967	FOOTBALL-ÉTUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	2022	COMMUNAL	16 802,31
430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2022	COMMUNAL	20 354,10
430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2022	COMMUNAL	31 661,94
475.538.738	FORMOSA	2022	COMMUNAL	16 961,75
874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2022	COMMUNAL	40 655,06
874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2022	COMMUNAL	24 022,37
874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2022	COMMUNAL	4 765,12
418.748.703	FOYER DES JEUNES	2022	COMMUNAL	13 569,40
409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2022	COMMUNAL	16 961,75
460.444.845	GERBE AMO	2022	COMMUNAL	16 944,92
424.279.186	GOUTTE D'HUILE	2022	COMMUNAL	45 231,34
452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2022	COMMUNAL	54 938,51
450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2022	COMMUNAL	56 539,18
417.297.562	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	2022	COMMUNAL	32 146,46
448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2022	COMMUNAL	67 344,94
448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2022	COMMUNAL	7 996,11
448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2022	COMMUNAL	147 064,33
480.063.490	HELLÉNIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES (CENTRE)	2022	COMMUNAL	14 134,79
410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2022	COMMUNAL	45 231,34
420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2022	COMMUNAL	28 079,83
443.874.869	INSER'ACTION	2022	COMMUNAL	45 231,34
475.596.443	INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ÉCHANGE (ASSOCIATION D')	2022	COMMUNAL	45 231,34
414.841.284	INSTITUT DE LA VIE	2022	COMMUNAL	33 923,51
432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2022	COMMUNAL	45 231,34
451.953.781	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	2022	COMMUNAL	67 847,01
459.598.371	INTERPOLE	2022	COMMUNAL	30 964,14
461.579.250	IXELLES JEUNES	2022	COMMUNAL	42 969,77
873.410.962	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	2022	COMMUNAL	27 138,80
418.414.547	JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	2022	COMMUNAL	84 782,76
851.179.552	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE)	2022	COMMUNAL	61 998,53

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2022	COMMUNAL	11 307,84
419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2022	COMMUNAL	101 559,06
419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2022	COMMUNAL	14 647,04
892.198.179	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE(ASSOCIATION DE LA)	2022	COMMUNAL	13 569,40
415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2022	COMMUNAL	50 188,54
898.709.156	KONITZA	2022	COMMUNAL	11 307,84
0671.779.438	LE PRINTEMPS DE LA TULIPE	2022	COMMUNAL	28 975,12
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2022	COMMUNAL	24 877,24
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2022	COMMUNAL	54 277,61
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2022	COMMUNAL	24 025,95
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2022	COMMUNAL	26 008,02
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2022	COMMUNAL	47 492,91
403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2022	COMMUNAL	22 615,67
472.850.056	MAISON DE LA FAMILLE	2022	COMMUNAL	25 442,63
849.560.147	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	2022	COMMUNAL	22 615,67
429.337.341	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	2022	COMMUNAL	64 613,58
462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	2022	COMMUNAL	58 408,36
420.707.113	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	2022	COMMUNAL	56 539,18
441.312.584	MAISON DES ENFANTS DE SAINT-GILLES	2022	COMMUNAL	16 961,75
417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2022	COMMUNAL	43 915,11
417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2022	COMMUNAL	21 195,41
416.253.130	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	2022	COMMUNAL	47 492,91
433.990.668	MAISON EN COULEURS (LA)	2022	COMMUNAL	87 927,46
423.599.889	MAISON EN PLUS	2022	COMMUNAL	52 879,96
457.323.128	MAÎTRE MOT	2022	COMMUNAL	66 716,23
463.115.810	MANGUIER EN FLEURS (LE)	2022	COMMUNAL	67 847,01
874.561.205	MEDINA SPORT FOREST	2022	COMMUNAL	11 307,84
820.594.759	MENTOR JEUNES	2022	COMMUNAL	56 539,18
877.210.689	MINI-ANNEESSENS	2022	COMMUNAL	16 961,75
0453.729.772	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL	2022	COMMUNAL	13 004,01
543.491.790	MJ CAMERA QUARTIER	2022	COMMUNAL	11 307,84

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2022	COMMUNAL	79 154,85
449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2022	COMMUNAL	436 482,44
449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2022	COMMUNAL	47 048,51
449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2022	COMMUNAL	20 438,91
449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2022	COMMUNAL	29 400,37
460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2022	COMMUNAL	36 275,42
441.324.264	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	2022	COMMUNAL	77 900,81
564.932.057	Nighthawks asbl	2022	COMMUNAL	20 000,00
424.832.680	NOTRE COIN DE QUARTIER	2022	COMMUNAL	45 231,34
431.020.983	ORANGER (L')	2022	COMMUNAL	19 223,32
447.317.082	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)	2022	COMMUNAL	33 112,73
863.232.001	PARTENARIAT D+ DE SCHAEARBEEK ET SAINT-JOSSE	2022	COMMUNAL	43 164,12
444.393.820	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	2022	COMMUNAL	56 539,18
463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2022	COMMUNAL	100 225,87
479.740.818	PAVILLON (LE)	2022	COMMUNAL	3 037,28
479.740.818	PAVILLON (LE)	2022	COMMUNAL	67 056,59
460.346.954	PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL (CENTRE)	2022	COMMUNAL	45 231,34
418.608.745	PIMENT (LE)	2022	COMMUNAL	19 223,32
878.776.943	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDER-LECHT)	2022	COMMUNAL	33 923,51
878.776.943	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDER-LECHT)	2022	COMMUNAL	20 000,00
412.437.664	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE	2020	COMMUNAL	22 615,67
446.712.615	PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES	2022	COMMUNAL	12 438,62
472.812.642	PROGRÈS	2022	COMMUNAL	18 092,54
447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2022	COMMUNAL	29 400,37
847.062.297	PROMOUVOIR LES CULTURES À MOLENBEEK	2022	COMMUNAL	15 830,97
434.160.815	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	2022	COMMUNAL	18 092,54
422.617.419	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	2022	COMMUNAL	53 797,85
413.870.294	RASQUINET ASBL	2022	COMMUNAL	31 443,51

REF	ASSOC	ANNEE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
413.940.075	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	2022	COMMUNAL	28 269,59
0893.017.335	REZOLUTION	2022	COMMUNAL	15 000,00
418.831.548	RUE (LA)	2022	COMMUNAL	62 193,09
445.148.638	RUELLE (LA)	2022	COMMUNAL	28 269,59
476.040.663	SAFA	2022	COMMUNAL	56 539,18
807.030.397	SAINT-GILLES SPORT	2022	COMMUNAL	33 923,51
432.951.382	SAMARCANDE	2022	COMMUNAL	11 307,84
470.225.415	SAME SAME BRUSSELS	2022	COMMUNAL	11 307,84
430.325.751	SEMAPHORE	2022	COMMUNAL	29 400,37
420.915.068	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	2022	COMMUNAL	77 680,31
423.966.412	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SER-VICE D')	2022	COMMUNAL	50 885,26
410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2022	COMMUNAL	14 700,19
424.365.892	SESAME	2022	COMMUNAL	23 746,45
471.600.241	SMONERS	2022	COMMUNAL	50 885,26
410.914.071	SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2022	COMMUNAL	33 923,51
459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2022	COMMUNAL	16 961,75
457.705.188	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	2022	COMMUNAL	55 842,46
475.540.817	TEFO (CENTRE)	2022	COMMUNAL	70 108,58
446.604.529	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	2022	COMMUNAL	48 623,69
463 206 375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2022	COMMUNAL	27 945,31
429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2022	COMMUNAL	11 307,84
429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2022	COMMUNAL	22 615,67
471.369.619	VISION	2022	COMMUNAL	42 417,84
434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2022	COMMUNAL	48 800,09
434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2022	COMMUNAL	7 739,08
874.677.605	WALALOU	2022	COMMUNAL	65 390,88
870.152.752	WELCOME-BABELKOT	2022	COMMUNAL	59 532,36
870.152.752	WELCOME-BABELKOT	2022	COMMUNAL	8 427,73